

## COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/09/2011

#### - Centre de Gestion du Lot (CDG) – Convention Médecine Préventive :

Le service médecine du CDG, auquel la commune adhérerait déjà, va être réorganisé. L'infirmière Santé au Travail effectuera des entretiens médico-professionnels ; les agents seront vus tous les 2 ans.

Le médecin assurera les visites d'embauche, les visites de reprise, les visites à la demande de la collectivité et/ou de l'agent ainsi que les visites périodiques.

Après en avoir délibéré, le CM décide d'adhérer au Service Médecine Professionnelle du CDG du Lot et de donner délégation à Madame le Maire pour signer la convention.

#### - PLU:

Suite à l'approbation du PLU, le dossier a été transmis au contrôle de légalité des services de l'Etat. Le délai de réponse de 2 mois est expiré, aucune observation n'a été formulée.

### **Le PLU est désormais applicable pour toute demande d'urbanisme.**

Le CM donne pouvoir à Madame la Maire pour la signature de la Convention mettant à disposition les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

#### - Taxe d'aménagement (TA) :

La réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit la suppression de la TLE et la création de la Taxe d'aménagement. Ce nouveau dispositif suppose que l'on puisse avoir des éléments de comparaison afin de pouvoir voter le taux de cette nouvelle taxe.

Aucune simulation n'ayant pu être obtenue avant la réunion du CM, le vote est reporté.

#### - Service internet du CDG:

Grâce à la plateforme SIP (Service d'Information Publique), notre commune pourra offrir, à partir de son site internet, un ensemble de services facilitant informations et démarches.

Le Centre de Gestion du Lot (CDG) propose la signature d'une convention de service internet afin de mettre en œuvre le fonctionnement de cette interface de gestion.

Après en avoir délibéré, le CM décide d'accepter les termes de la convention du CDG et de donner délégation à Madame le Maire pour la signer.

#### - CNFPT :

Un amendement à la Loi de Finance 2012 prévoit l'abaissement de la cotisation versée par les employeurs territoriaux au CNFPT pour la formation professionnelle des agents de 1% à 0,9%. Cette nouvelle disposition devrait créer un transfert de charges sur les collectivités.

Le CM émet un vœu afin que cet amendement soit abandonné.

#### - QUESTIONS DIVERSES :

**Bourg et route effondrée à Bazou** : dès l'obtention des derniers devis, les aménagements de sécurité pourront être réalisés (pose de panneaux et marquages au sol).

**ASA** : le projet d'étude se poursuit.

**Téléthon** : la 25<sup>ème</sup> édition nationale aura lieu le samedi 3 décembre 2011